

„de nous accompaigniez de Messire Loys d'Escor-
 „nay Chevalier , hault Bailly de *Gand* , nous som-
 „mes transportez à ladite porte tant par dedens
 „comme par dehors , laquelle avons veüe & trou-
 „vée entierement close , & remachonnée de bri-
 „ques & pierres , & le pont levé , tellement que
 „par icelle l'on ne pouvoit , ne ne peut aucunement
 „issir , ne entrer , passer ne repasser , item le jour
 „d'hier à la requeste & priere comme dessus pour
 „verifier que la porte de ladite ville appelée *Pe-
 „trecelle porte* par laquelle l'on va dudit *Gand* vers
 „*Courtray* , & *Oudenarde* fut close & fermée Jeudy
 „derrenier passé xxix. jour de ce present mois ,
 „nous avons oy & examiné par serment Jehan
 „*Meeren* Portier de ladite porte cagié de lxxv.
 „ans , Jehan de *Heve* de xlviij. ans , Gilles *Seys*
 „de lxxv. ans , Oste *Acchelis* de liij. ans , Gilles
 „*vander Haghe* de l. ans , Michiel de *Clerc* de
 „xxxvij. ans , Jaques *Seys* de xxxvij. ans , Andry
 „*vanden Eechoute* de lxiiij. ans ou environ gens
 „dignes de foy & credence , qui ont dit & affer-
 „mé par leurs sermens sur ce solemnellement faiz
 „& premiers ledit Jehan *Meeren* Portier que Mer-
 „credy derrenier passé environ viij. heures en la
 „nuit , il ferma ladite porte , & la tint ainisy clo-
 „se & fermée tout le Jeudy & jusques à environ
 „cinq heures du matin dudit jour d'hier , que la
 „cloche du jour sonna & tous les autres tesmoings
 „dessus nommez demourans dehors au plus près
 „de ladite porte excepté ledit Michel de *Clerc* qui
 „demeure au plus près d'icelle dedens la ville , af-
 „fermerent par leursdits sermens que icelle porte
 „lz virent tout ledit jour de Jeudy close & fer-
 „mée , sans que ce jour aucuns pouvoient entrer ,
 „ne issir par icelle à pié , à cheval ne autrement ,
 „qu'il soit venu à leur cognoissance , & que ceux
 „desdits tesmoings qui avoient à faire en ladite
 „ville prindrent leur chemin par la porte vers
 „saint